

COMMUNIQUÉ
presse



www.laregion.fr

Mardi 30 octobre 2012

Réaction de Christian Bourquin au jugement de la cour d'appel de Bordeaux

« Ce mardi 30 octobre, la cour d'appel de Bordeaux a confirmé le jugement du tribunal correctionnel de Bordeaux à mon encontre dans l'affaire dite *Synthèse* : deux mois de prison avec sursis.

J'ai décidé de me pourvoir en cassation pour soumettre l'aspect très technique du point de vue du droit administratif et des marchés publics de ce dossier à la cour de cassation.

Je maintiens qu'en 1999, alors que j'étais Président du Conseil Général des Pyrénées-Orientales, j'ai suivi tout à fait normalement l'avis unanime de la commission d'appels d'offres du Conseil Général. Il y a 13 ans, cette commission avait respecté les règles en retenant le candidat le moins-disant pour le marché de la communication de la collectivité. La légalité de l'appel d'offres a bien été relevée par l'expertise judiciaire déposée dans le dossier et le tribunal le confirme dans ses attendus : « *Les règles formelles du marché ont été respectées* », est-il souligné.

Rien n'interdit, dans les appels d'offres et marchés publics, de connaître un ou plusieurs candidat(s) postulant au marché. C'est pourtant ce qu'on voudrait me reprocher.

Vivement le temps de la cassation avec de vrais juges du droit des marchés publics car c'est une bagarre de droit administratif qui se joue. »

Christian BOURQUIN
Président de la Région Languedoc-Roussillon
Sénateur

contact presse
Stéphanie GRILLET
04 67 22 63 62 /// 06 74 49 34 17
grillet.stephanie@cr-languedocroussillon.fr